



**Police**

ZONE DE POLICE  
BINCHE-ANDERLUES  
5332

**Conseil de Police - Séance du 17/02/2022 à 18h00**

**PROCES-VERBAL**

**Présents:**

Mesdames et Messieurs :

Président du Conseil de Police : Laurent DEVIN

Membre du Collège de Police : ~~Virginie GONZALEZ MOYANO~~

Membres du Conseil de Police : Laurent ARMAN, Thomas BEAUJEAN, Philippe BIKE, Salvatore CALVAGNA, Sarah DE BAETS, Benoît DEGHORAIN, Jean-Marie FLAMANT, ~~Nathalie GOURMEUR~~, Frédéric JOIE, Luc JONNART, Philippe LABAR, ~~Thierry LALLART~~, Vincent NOTEBOOM, Hadrien POLAIN, Eugénie RUELLE, ~~Jérôme URBAIN~~, Marine VILBAJO

Chef de Zone : Laurent RASPE

Comptable spécial : Guillaume SOMERS

Secrétaire de Zone : Aurélie BENOIT

Salle A du Kursaal – Avenue Wanderpepen, 28 à 7130 Binche.

**Séance publique**

- 1) Procès-verbal du Conseil de police du 16 décembre 2021 – Approbation.

*Accord à l'unanimité*

*Absent pour ce point : Monsieur Frédéric Joie*

- 2) Marché de fournitures relatif à l'acquisition de matériel d'équipement de fonction pour le service Brigade Anti Criminalité – Mode de passation – Liste des opérateurs économiques – Approbation de la dépense (montant estimé : 6.611,57 € HTVA, soit 8.000,00 € TVAC) – Décision.

*Accord à l'unanimité*

*Absent pour ce point : Monsieur Frédéric Joie*

- 3) Prise de participation de la zone de police Binche-Anderlues dans l'intercommunale IGRETEC – Souscription et libération d'une part C1 « autres pouvoirs publics » au prix de 6,20 € - Ratification – Décision.

*Accord à l'unanimité*

- 4) Mobilité 2021/04 – Clôture d'un emploi d'Inspecteur de Police pour le service Unité Mobilité Circulation Routière – Ratification – Décision.

*Accord à l'unanimité*

- 5) Mobilité 2021/04 – Clôture d'un emploi d'Inspecteur de Police pour le service Intervention – Ratification – Décision.

*Accord à l'unanimité*

- 6) Mobilité 2022/01 – Vacance d'emploi - Ouverture d'un emploi d'Inspecteur de Police pour le service Unité Mobilité Circulation Routière – Ratification – Décision.

*Accord à l'unanimité*

- 7) Mobilité Aspirants 2022/A1 – Vacance d'emploi - Ouverture d'un emploi d'Inspecteur de Police – Ratification – Décision.

*Accord à l'unanimité*

- 8) Modification du cadre ouvrier de la Zone de Police Anderlues/Binche – Retrait de la décision – Décision.

*Accord à l'unanimité*

### **Divers**

- Monsieur Calvagna relate qu'il a accueilli des amis français chez lui, qu'il s'est rendu dans le centre-ville de Binche le dimanche dernier et qu'il était étonné de constater qu'il s'agissait quasiment d'une soumonce générale alors que nous sommes en « code rouge ». Il ajoute qu'il y avait énormément de gens présents et qu'on aurait dit une soumonce déguisée. Il souhaite connaître la politique de la Ville en la matière.

*Monsieur Devin répond qu'il n'y a pas d'organisation officielle de la Ville de Binche, pas de fête organisée. La Ville est respectueuse des règles « Codeco ». Il ajoute que des débordements ont déjà été constatés les dimanches précédents, que des PV ont été rédigés par les services de police et envoyés au Procureur du Roi. Monsieur Devin mentionne également qu'il a convoqué deux tenanciers de cafés pour leur rappeler les règles applicables. A titre d'information, trois établissements ont été fermés lors de la 1<sup>ère</sup> période Covid : la Grignotte, le Barjo et le Rondeau. Aujourd'hui, la Ville et la Police ont rencontré une délégation de cafetiers pour rappeler les règles en vigueur pour le dimanche à venir. Certaines sociétés ont loué une salle. Ce n'est pas la Ville de Binche qui est organisatrice. Maximum 200 personnes pourront y entrer et le CST devra être contrôlé à l'entrée.*

*Monsieur Raspe ajoute qu'il est en liaison avec le Procureur du Roi qui est attentif aux difficultés de faire respecter les mesures sanitaires. Des PV ont été dressés à l'encontre de certains cafetiers et de personnes qui ne respectaient pas les règles. Il précise que la police est présente pour faire respecter la législation, pas pour l'interpréter.*

- Monsieur Bike intervient au sujet de la fête du Printemps qui aura lieu les 6 et 7 mars à Anderlues. Il indique que selon Monsieur Raspe, la police ne peut pas intervenir dans une zone privatisée mais que les documents de la société de gardiennage mentionnent que l'organisateur doit faire appel aux services de police en cas de problème. Il demande si quelque chose lui échappe.

*Monsieur Raspe répond que la police peut en effet intervenir mais en cas de faits graves. La société de gardiennage gère quant à elle la sécurité de base.*

- Monsieur Devin interpelle Monsieur Somers sur le suivi de l'acceptation des comptes.

*Monsieur Somers répond que les comptes 2013 et 2014 ont été soumis à la tutelle. Le compte 2015 sera présenté au prochain Collège de police, puis en Conseil de police.*

### **Huis clos**

- 9) Mobilité 2021/04 – Inspecteur Principal de Police au sein du service Proximité – Désignation – Décision.

*Il est procédé au vote par bulletins secrets.*

*15 bulletins sont retrouvés dans l'urne.*

*15 bulletins en faveur de Monsieur BONNY Grégory*

- 10) Personnel Contractuel Hors Cadre de la Zone de Police – Situation de Madame DE RIDDER Wendy – Décision.

*Accord à l'unanimité*

- 11) Personnel Contractuel Hors Cadre de la Zone de Police – Situation de Madame IDIR Saïda – Décision.

*14 voix pour*

*1 abstention (Monsieur Polain)*

- 12) Personnel Contractuel Hors Cadre de la Zone de Police – Situation de Madame TRILLET Dominique – Décision.

*Accord à l'unanimité*

- 13) Personnel Contractuel Hors Cadre de la Zone de Police – Situation de Madame HOMBROUCK Sigrid – Décision.

*Accord à l'unanimité*

14) Personnel Contractuel Hors Cadre de la Zone de Police – Situation de Monsieur RECKEM Michel – Décision.

*Accord à l'unanimité*

15) Personnel Contractuel Hors Cadre de la Zone de Police – Situation de Monsieur GIBER Grégory – Décision.

*Accord à l'unanimité*

16) Personnel Contractuel Hors Cadre de la Zone de Police – Situation de Madame PIENS Aurélie – Décision.

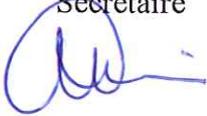
*Le point est retiré de l'ordre du jour car le poste n'est plus subsidié.*

17) Personnel Contractuel Hors Cadre de la Zone de Police – Situation de Madame BROUILLARD Nathalie – Décision.

*Accord à l'unanimité*

Pour le Conseil de police,

Aurélie BENOIT  
Secrétaire



Laurent DEVIN  
Président

